

je déclare que je ne serais pas prêt à voter une loi devant s'appliquer également aux catholiques. Le sentiment populaire favorable à cette réforme n'est pas encore suffisamment mûr chez nous pour qu'elle soit accueillie avec assez de bonne volonté pour qu'elle ait une application loyale.

Je crois cependant faire œuvre de vrai libéral en accordant à nos frères séparés la liberté de conduire leurs écoles comme ils le croient utiles ; je crois aussi faire œuvre de bon catholique en accordant aux minorités de notre province la faculté d'instruire leurs enfants comme ils l'entendent de même que je voudrais voir les majorités protestantes des autres provinces laisser cette faculté à nos minorités catholiques ; je crois enfin faire œuvre de bon citoyen en permettant l'essai d'une loi qui, si elle produit de bons résultats chez une partie de la population, pourra ensuite être appliquée à tous.

C'est une loi nouvelle pour nous mais elle appartient à cette catégorie de lois qui ne comportent aucun danger et on aurait tort de la repousser par crainte exclusive de sa nouveauté. On ne doit jamais craindre la nouveauté en elle-même, et je dis avec l'abbé Milot, auteur des *Eléments d'Histoire Générale* et ancien membre de l'Académie Française, lorsqu'il reproche à Platon et à Bossuet la glorification outrée qu'ils ont faite tous deux de l'esprit ultra-conservateur des Egyptiens se tenant

élo  
tou

“ a  
“ t  
“ a  
“ r  
“ s  
“ t  
“ s  
“ m  
“ q  
“ v  
“ n  
“ s  
“ r  
“ t